

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

025

DECRET D/2016/...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2016/006/AN
DU 18 JANVIER 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

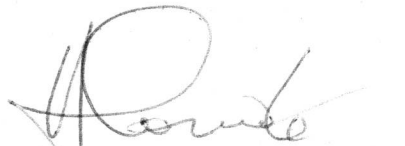
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2016/006/AN du 18 janvier 2016, portant autorisation de ratification de l'Accord de projet et le contrat de financement d'un montant de 65.000.000 d'Euros entre la République de Guinée et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dans le cadre de la réalisation du projet d'Investissement de l'OMVG.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 20 JAN. 2016.....


Prof. ALPHA CONDE